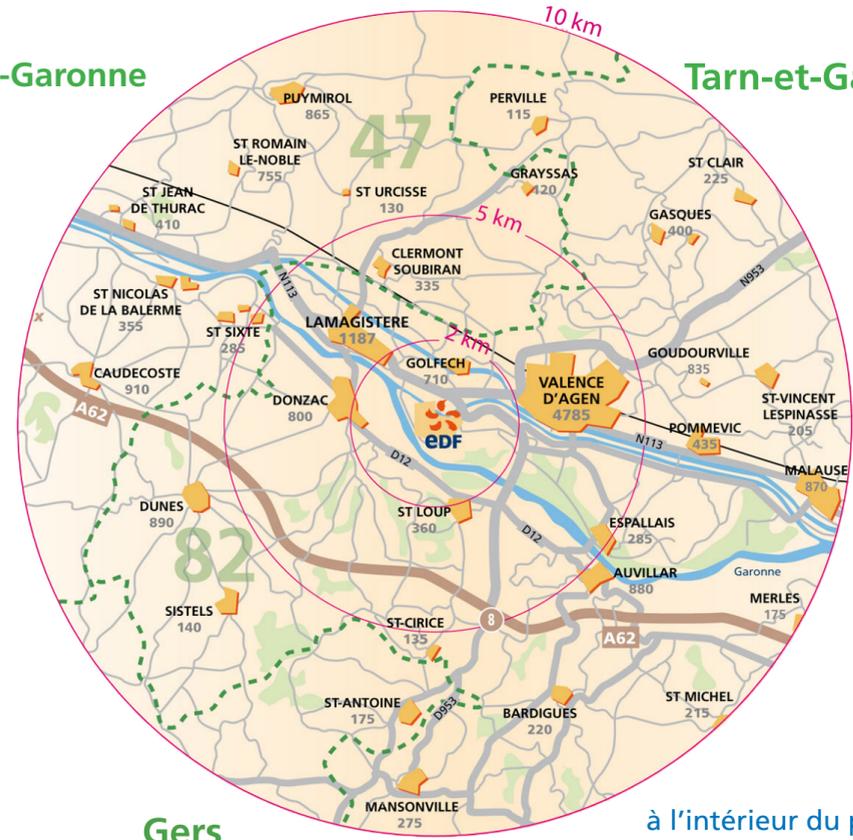


# A l'usage des habitants : où êtes-vous ?

Lot-et-Garonne

Tarn-et-Garonne



Gers

à l'intérieur du périmètre  
du Plan Particulier d'Intervention  
(31 communes dans le rayon de 10 km autour  
de la centrale)

# Comment se tenir informé ?

Pour toutes informations complémentaires,  
vous pouvez vous adresser à :

## LES PRÉFECTURES :

### de Tarn-et Garonne

Standard : 05.63.22.82.00  
Protection civile : 05.63.22.82.75  
Serveur vocal : 08.21.003.282  
Cellule information du public : 05.63.66.06.00  
Internet : [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr)

### du Gers

Standard : 05.62.61.44.00  
Protection civile : 05.62.61.43.30  
En cas de crise : 05.62.61.44.00  
Internet : [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)

### de Lot-et-Garonne

Standard : 05.53.77.60.47  
Protection civile : 05.53.77.60.35  
Serveur vocal : 05.53.77.61.53  
Cellule information du public : 08.11.000.647  
Internet : [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)

## LE CENTRE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE GOLFECH :

Standard : 05.63.29.39.49  
Fax : 05.63.29.39.50  
Internet : [www.edf.fr](http://www.edf.fr)



## L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE :

Standard : 05.56.00.04.46  
Fax : 05.56.00.04.94  
Internet : [www.asn.fr](http://www.asn.fr)



Conception : Préfecture Tarn-et-Garonne et EDF

Impression : Sarion Publicité Agen

# Adoptez les bons réflexes

en cas d'accident à la centrale nucléaire de

# Golfech



Préfet de Tarn-et-Garonne - Préfet du Gers - Préfet de Lot-et-Garonne

# En cas d'accident, comment serez-vous alertés ?

## PAR UNE SIRÈNE :



Elle diffusera 3 signaux sonores prolongés et modulés, d'une minute chacun séparés d'un intervalle de 5 secondes.

Ce signal est différent de celui utilisé à l'intérieur de la centrale pour les agents EDF (2 fois en une minute en son continu, avec un intervalle de 10 secondes).

## PAR DES VÉHICULES D'ALERTE :



Ils diffuseront le signal d'alerte, notamment dans les zones éloignées des sirènes.

## PAR LA RADIO :



Dès que vous entendez la sirène, branchez votre radio sur les stations nationales :  
France Inter 100.3 - France Info 105.7  
Chérie FM 98.9 - Sud Radio 102.0  
RTL 97.4  
Ou locales : Radio Nostalgie 97.6  
Radio Bulle 93.6 - 100% Radio 103.7  
47 FM 87.7

## PAR TÉLÉPHONE :



Si vous résidez dans un rayon de 2 km autour de la centrale, vous recevrez un appel automatique sur le téléphone fixe de votre domicile (système d'alerte SAPPRE).

L'appel sera déclenché en même temps que les sirènes. Il vous indiquera les consignes à respecter.

Par ailleurs, toutes les communes situées dans la zone PPI (10 kilomètres) sont équipées d'un automate d'appel. Cet outil permet aux 31 maires concernés d'envoyer un message d'alerte par téléphone aux habitants de la zone PPI.

Ce message rappellera également «les consignes à respecter».

## PAR LA TÉLÉVISION :



Notamment  
France 3 Région Midi-Pyrénées et  
France 3 Région Aquitaine.

» En fin d'alerte, vous serez avertis par un signal sonore de 30 secondes par des sirènes fixes, les automates d'appel, les véhicules et par les médias.

# En cas d'accident à la centrale nucléaire de Golfech

Le préfet peut vous demander de :



vous mettre à l'abri



évacuer



prendre de l'iode

## Le préfet vous demande de vous mettre à l'abri



**DURANT QUELQUES HEURES, VOUS DEVREZ CALMEMENT :**

- **vous mettre à l'abri dans un lieu clos**  
ne pas rester dans un véhicule
- **écouter la radio**  
et la télévision régionale
- **laisser vos enfants à l'école**  
leurs instituteurs(trices) s'en occupent
- **laisser les troupeaux**  
là où ils se trouvent
- **fermer vos portes et fenêtres**
- **ne téléphoner qu'en cas d'urgence**  
pour ne pas encombrer le réseau

**VOUS POUVEZ BOIRE L'EAU DU ROBINET ET MANGER :**

### Que manger ?

Toutes les provisions entreposées à l'intérieur du domicile avant l'accident sont consommables. À plus forte raison, les conserves conditionnées en bocaux ou en boîtes. Une réserve pour 48 heures est suffisante.

### Que boire ?

#### L'eau du robinet

Il faut plus de 48 heures pour que les poussières entraînées par le ruissellement atteignent la nappe phréatique. L'eau du robinet est consommable.

#### L'eau minérale

L'eau minérale embouteillée et capsulée avant l'accident est à l'abri de toute contamination. Il en va évidemment de même pour toutes les boissons conditionnées de façon hermétique.

#### Le lait

Le lait conditionné en bouteilles ou en briques avant l'accident est consommable sans risque.

## Le préfet vous demande d'évacuer



**VOUS DEVEZ :**

- **rassembler dans un sac bien fermé**  
vêtements, chaussures, affaires de toilette, affaires de nuit, médicaments si vous avez un traitement habituel et bijoux précieux

- **emmener vos animaux**  
familiers

- **vous munir de vos papiers**  
carte d'identité, livret de famille, carnet de santé, papiers de sécurité sociale, prescriptions médicales, argent liquide, chéquiers, etc

- **couper le gaz**

- **fermer la porte à clef**

- **rejoindre le point de rassemblement**  
désigné par le maire

### À RETENIR :

Des cars seront mis à disposition pour transporter la population.

Vos enfants à l'école seront conduits dans des centres d'hébergement **hors de la zone à risque.**

Les médias indiqueront les lieux choisis où vous pourrez aller les chercher.

## Le préfet vous demande de prendre de l'iode



Que ce soit pendant la mise à l'abri ou l'évacuation,  
**il est inutile de prendre de l'iode à l'avance**  
ou de prendre plus de comprimés que nécessaire.

**Vous absorberez l'iode uniquement sur consignes des autorités.**

L'iode stable, destiné à saturer la glande thyroïde et à empêcher l'iode radioactif de s'y fixer en cas de rejet accidentel, vous a déjà été distribué gratuitement. Si vous n'êtes pas encore en possession d'iode, présentez-vous dans l'une des pharmacies implantées à la périphérie de la centrale pour en obtenir.

En cas d'accident, adressez-vous à la mairie.

**POSOLOGIE :**

- **adulte, femme enceinte, enfant de plus de 12 ans**  
2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

- **enfant de 3 à 12 ans**  
1 comprimé à dissoudre dans une boisson

- **enfant de 1 mois à 3 ans**  
1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson

- **enfant jusqu'à 1 mois**  
1/4 comprimé à dissoudre dans une boisson

- **animal domestique**  
1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson